

Une offre de service pour simplifier et accélérer vos démarches administratives :
la délivrance en ligne de l'attestation de régularité fiscale

Objectifs

La procédure de délivrance de l'attestation de régularité fiscale en ligne à partir du Compte Fiscal des Professionnels permet de simplifier et d'accélérer vos démarches administratives, notamment dans le cadre des marchés publics.

Délivrée en temps réel et en format PDF, l'attestation de régularité fiscale peut être sauvegardée et éditée autant de fois que nécessaire au cours de l'année.



Pour qui ?

Ce service est offert aux entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés et assujetties à la TVA.

L'attestation continue d'être délivrée par le service fiscal gestionnaire pour les entreprises ne bénéficiant pas de ce service en ligne (entreprises soumises à l'Impôt sur le Revenu).

L'attestation délivrée directement en ligne est acceptée par l'ensemble des administrations demandant la production d'une attestation de régularité fiscale, et notamment par la personne publique dans le cadre de l'attribution de marchés publics.

Comment obtenir l'attestation de régularité fiscale en ligne

Accès à partir de l'espace «abonné»

Pour obtenir votre attestation de régularité fiscale en ligne, vous devez disposer d'un espace abonné accessible depuis le site impots.gouv.fr et adhérer au service « Consulter mon compte fiscal » :

Contacts | Questions fréquentes | Plan du site | Pour la presse | Nous connaître | Nous suivre : Twitter Facebook

impots.gouv.fr
un site de la Direction générale des Finances publiques

RECHERCHE
▶ Recherche détaillée
▶ Recherche de formulaires

Tous vos services en ligne
Accès à votre espace : Particuliers Professionnels

■ PARTICULIERS ■ **PROFESSIONNELS** ■ DOCUMENTATION

VOS IMPÔTS

vous êtes un PARTICULIER

Accédez directement à vos services :

- ▶ Consultez votre compte
- ▶ Gérez vos paiements
- ▶ Déclarez vos revenus
- ▶ Effectuez une démarche
- ▶ Gérez votre profil
- ▶ Calculez votre impôt
- ▶ Téléchargez un formulaire

vous êtes un PROFESSIONNEL

Accédez directement à vos services :

- ▶ Créez votre espace abonné
- ▶ Accédez à votre espace abonné
- ▶ Payez la CFE et la TF
- ▶ Télédeclarez vos données sociales
- ▶ Calculez votre impôt
- ▶ Téléchargez un formulaire

les autres services de la DGFIP

- ▶ Le plan cadastral
- ▶ Les amendes
- ▶ Le télépaiement des services publics locaux
- ▶ Les collectivités locales
- ▶ Les cessions immobilières de l'Etat
- ▶ Les pensions et retraites de l'Etat
- ▶ Les ventes domaniales

*Les modalités d'abonnement et d'adhésion sont précisées sur le site impots.gouv.fr dans la rubrique « professionnels ».

Service « Consulter mon compte fiscal »

Dans votre espace abonné, choisissez le service « Consulter > Compte fiscal ».

Sur la 1ère page de votre compte fiscal, un menu « Attestation fiscale » vous est proposé. La sélection de ce menu fait apparaître un sous-menu “Attestation de Régularité Fiscale”.

VOS DERNIERES DECLARATIONS							
Impôt sur les sociétés							
Période	Régime	Type	Mode de dépôt	Date de dépôt	Résultat	Régime groupe	
TVA et taxes assimilées							
Période	Régime TVA	Type	Mode de dépôt	Date de dépôt	Total à payer ou crédit de TVA		
<i>Activité IS</i>							
Février 2011	Réel normal - mensuel	Déclaration initiale (mention expresse)	Déclaration transmise par télé-procédure	22/03/2011		15 971 319 €	
<i>Autres activités</i>							
Février 2008	NI	Déclaration	Saisie par le service	13/02/2008		4 600 €	
Taxe sur les salaires							
Période	Type	Mode de dépôt	Date de dépôt	Total à payer			

Pour obtenir votre attestation, vous devez préciser au préalable la situation de votre société.

Votre société est elle ou non membre d'un groupe de sociétés :

- imposé selon le régime fiscal d'intégration visé à l'article 223 A du CGI (= groupe IS) ;
- ou/et ayant opté pour la consolidation du paiement de la TVA définie à l'article 1693 ter du CGI (= groupe TVA) ?

Si votre société est fille d'un groupe IS et/ou d'un groupe TVA, il vous sera demandé de renseigner la dénomination de la (ou des) société(s) mère(s) et ses (leurs) coordonnées.



Attention : les coordonnées saisies figureront sur l'attestation de régularité fiscale en mention spéciale

Délivrance de l'attestation de régularité fiscale en ligne

Si votre société est à jour de ses obligations fiscales (dépôts et paiements) en matière d'Impôt sur les Sociétés (IS) et de TVA au regard des informations détenues dans le Compte Fiscal des Professionnels, l'attestation de régularité fiscale est générée automatiquement et s'affiche à l'écran. Elle atteste de la situation fiscale de votre entreprise au titre de l'année en cours.



Votre attestation est valable tout au long de l'année. Il vous est donc conseillé de la sauvegarder pour l'imprimer autant que de besoin. Néanmoins, il vous est possible d'effectuer plusieurs demandes d'attestations de régularité fiscale en ligne pour une même année.

Impression et sauvegarde de l'attestation de régularité fiscale

Pour sauvegarder et imprimer votre attestation, cliquez sur « imprimer » dans le bandeau supérieur de votre écran.



Les informations figurant sur l'attestation

L'attestation de régularité fiscale délivrée en ligne comporte les mêmes mentions que l'imprimé n° 3666 délivré par le service gestionnaire. En outre, un **numéro de délivrance unique** permet d'authentifier votre attestation.

Les trois types d'attestation de régularité fiscale délivrées en ligne

ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE

ANNEE 2012
Situation au 31-12-2011
Numéro de délivrance : 1367

La société désignée ci-dessous :
DENOMINATION DE LA SOCIETE :
SARL GALERIE D'ART

ADRESSE DU PRINCIPAL ETABLISSEMENT :
9 RUE DE CASTIGLIONE
75001 PARIS

N° SIREN : XXXXXXXXX
est en règle au regard des obligations fiscales suivantes lui incombant au 31-12-2011 :
- Dépôt des déclarations de résultats et de TVA
- Paiement de la TVA (*)
- Paiement de l'impôt sur les sociétés (**)

Date : le 08/05/2012

Service gestionnaire
SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES PARIS
1E
13 RUE DE LA BANQUE
75115 PARIS CEDEX 03
LUNDI A VENDREDI 9H A 12H
13H A 16H ET SUR RENDEZ-VOUS
01 49 26 22 22
SE.PARIS.1E@DGFIP.FRANCES.GOUV.FR

ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE

ANNEE (N)
Situation au 31-12-(N-1)
Numéro de délivrance :

La société désignée ci-dessous :
DENOMINATION DE LA SOCIETE
SA XXX XXXX
DITE LA XXXXXXXXXXXX

ADRESSE DU PRINCIPAL ETABLISSEMENT :
XXX BOULEVARD CHARLES DE GAULLE
XXXXX VILXXXXXXXXXXXXXXXXX

N° SIREN : XXX XXX XXX
est en règle au regard des obligations fiscales suivantes lui incombant au 31-12-(N-1) :
- Dépôt des déclarations de résultats et de TVA
- Paiement de la TVA (*) ou de l'IS

Cette société est une filiale d'un groupe :
- soumise au régime de l'intégration fiscale visée à l'article 223 A du code général des impôts (groupe IS) ;
ou de consolidation du paiement de la TVA visée à l'article 1085 ter du code général des impôts (groupe TVA).
L'impôt sur les sociétés ou la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dû(e) sur le résultat d'ensemble du groupe IS ou du groupe TVA est versé (e) par la société mère correspondante dont les coordonnées figurent ci-dessous :

Dénomination de la société mère :
SA XXXXXXXXXXXXXXXX

Adresse de la société mère :
XXX AVENUE DES XXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXX

À ce jour, pour justifier de la régularité de sa situation fiscale, la société fille doit joindre à la présente attestation celle justifiant du paiement de l'impôt sur les sociétés ou de la TVA fournis par la société mère.

Date : le (JJMMAAAA)

Service gestionnaire
(Dénomination :)
(Adresse :)
(Jours de réception :)
(Tel :)
(Adresse Internet :)

*) Comptes les pénalités y afférent éventuellement mises à sa charge.
*) Si la société est fille d'un groupe de sociétés relevant du régime fiscal d'intégration.
*) Si la société est fille d'un groupe de consolidation du paiement de la TVA.

ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE

ANNEE (N)
Situation au 31-12-(N-1)
Numéro de délivrance :

La société désignée ci-dessous :
DENOMINATION DE LA SOCIETE :
XX XXX XXXX
DITE LA XXXXXXXXXXXX

ADRESSE DU PRINCIPAL ETABLISSEMENT :
XXX BOULEVARD CHARLES DE GAULLE
XXXXX VILXXXXXXXXXXXXXXXXX

N° SIREN : XXX XXX XXX
est en règle au regard des obligations fiscales suivantes lui incombant au 31-12-(N-1) :
- Dépôt des déclarations de résultats et de TVA

Cette société est une société fille d'un groupe soumis au régime de l'intégration fiscale visée à l'article 223 A du code général des impôts (groupe IS) et d'un groupe de consolidation du paiement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) visée à l'article 1085 ter du code général des impôts (groupe TVA).

L'impôt sur les sociétés dû sur le résultat d'ensemble du groupe IS est versé par la société mère dont les coordonnées figurent ci-dessous :
Dénomination de la société mère :
XX XXXXXXXX
Adresse de la société mère :
XX RUE XXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

La TVA due sur le résultat d'ensemble du groupe TVA est versée par la société mère dont les coordonnées figurent ci-dessous :
Dénomination de la société mère :
XX XXXXXXXX
Adresse de la société mère :
XXX QUAI XXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

À ce jour, pour justifier de la régularité de sa situation fiscale, la société fille doit joindre à la présente attestation celle justifiant du paiement de l'impôt sur les sociétés et de la TVA augmentés des éventuelles pénalités y afférent fournis par la (ou les) société(s) mère.

Date : le (JJMMAAAA)

Service gestionnaire
(Dénomination :)
(Adresse :)
(Jours de réception :)
(Tel :)
(Adresse Internet :)

- L'attestation délivrée aux entreprises n'appartenant pas à un groupe de sociétés ou mères d'un groupe de sociétés

Elle atteste du respect des obligations fiscales en matière de déclaration et de paiement de l'IS et de la TVA.

- L'attestation délivrée aux sociétés filiales d'un groupe IS ou d'un groupe TVA

Elle atteste du respect des obligations fiscales en matière de déclaration de TVA et de résultat ainsi que de paiement de la TVA (groupe IS) ou de l'IS (groupe TVA). Elle n'atteste pas du paiement de l'IS (groupe IS) ou de la TVA (groupe TVA) qui est dû par l'entreprise mère du groupe correspondant. Les coordonnées de la société mère sont alors précisées.

- L'attestation délivrée aux sociétés filiales d'un groupe IS et d'un groupe TVA

Elle atteste du respect des obligations fiscales en matière de déclaration de TVA et de résultat. Elle n'atteste pas des paiements de l'IS et de la TVA dus par l'entreprise mère de chacun des deux groupes. Les coordonnées de chaque société mère des deux groupes sont alors précisées.

L'attestation de régularité fiscale de la société mère de chaque groupe doit également être fournie pour attester du paiement de l'IS et/ou de la TVA. Chaque société mère pourra également obtenir en ligne son attestation de régularité fiscale à partir de son espace Abonné.



L'absence de délivrance de l'attestation de régularité fiscale en ligne

Votre société n'est pas à jour de ses obligations fiscales (dépôts et paiements) en matière d'IS et de TVA au regard des informations détenues dans le Compte Fiscal des Professionnels : l'attestation de régularité fiscale ne peut être délivrée en ligne.

Un message vous invite à vous rapprocher de votre service gestionnaire qui vous indiquera les éventuels éléments à régulariser.



Impossible de délivrer votre attestation fiscale

! La situation de votre société ne permet pas la délivrance de l'attestation fiscale via le Compte Fiscal des Professionnels.

! Vous êtes donc invité à vous rapprocher de votre Service gestionnaire.

Remarque :

En l'absence de certaines informations non présentes dans le compte fiscal des professionnels, votre attestation de régularité fiscale ne pourra être délivrée en ligne quand bien même votre situation fiscale doit être considérée comme régulière, si :

- votre société est en procédure de redressement judiciaire bénéficiant d'un plan de redressement et respecte ses échéances ;
- votre société bénéficie d'un plan de sauvegarde ;
- votre société bénéficie d'un plan de conciliation ;
- votre société bénéficie d'un plan de règlement accordé par un comptable de la Direction générale des Finances publiques ou par la Commission des chefs de services financiers, ou encore à la suite d'une transaction fiscale ;
- vous avez formulé un recours contentieux assorti d'un sursis de paiement ;
- votre compte fiscal n'est pas à jour pour des raisons techniques.



Si vous êtes à jour de vos obligations, mais que vous ne pouvez pas obtenir votre attestation en ligne, contactez votre service fiscal gestionnaire.

Après vérification de votre situation, il vous délivrera une attestation de régularité fiscale.